



Paris, le 22 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marisol TOURAINE lance l'opération « Ma terrasse sans tabac »

Pour que chacun puisse profiter des espaces extérieurs des cafés et restaurants sans subir la fumée du tabac, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, lance aujourd'hui l'opération « Ma terrasse sans tabac ». Ce dispositif inédit, auquel les représentants des professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et des débits de boissons ont été étroitement associés, doit permettre aux Français d'identifier les terrasses qui proposent des espaces totalement ou partiellement libérés de la fumée.

« Ma terrasse sans tabac » s'appuie sur une charte signée par les cafetiers et restaurateurs. A travers elle, ils s'engagent à créer un environnement non-fumeur sur leur(s) terrasse(s) et à sensibiliser leurs salariés sur les enjeux de la lutte contre le tabagisme. En contrepartie, les établissements signataires sont référencés gratuitement sur le site materrassesanstabac.com et sur l'application mobile disponible sur Apple Store dès aujourd'hui et sur Google Play à partir de demain. Participatifs, le site et l'application permettent à chacun de rechercher des établissements qui adhèrent à cette charte et disposent d'une terrasse sans tabac, mais également de proposer un lieu pour une future adhésion.

Un kit de communication dématérialisé, comprenant la charte, un flyer à destination des consommateurs et clients et un dépliant à destination des responsables d'établissements sera transmis aux établissements signataires. Dès le 22 mars, 72 000 cart'com visant à sensibiliser les clients des bars et restaurants et à promouvoir le dispositif seront diffusées dans 330 lieux à Paris et 245 lieux à Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse, Montpellier, Nantes et Strasbourg.

Prévue dans le [Programme national de réduction du tabagisme \(PNRT\) 2014-2019](#), l'opération « Ma terrasse sans tabac » est un outil précieux de soutien aux anciens fumeurs et aux personnes souhaitant arrêter le tabac. Il complète l'arsenal de mesures et dispositifs mis en place par le Gouvernement pour sensibiliser à l'arrêt du tabac, qu'il s'agisse du triplement du remboursement des substituts nicotiques, de l'opération « Moi(s) sans tabac », ou encore des mesures pour faciliter la démarche d'arrêt des femmes enceintes et éviter la reprise après la grossesse. Pour en savoir plus, retrouvez sur notre site le [rapport annuel 2016 du PNRT](#).

[Lien vers le dossier de presse complet](#)



Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr